

SEANCE DU 2 JUIN 2004

DÉCISION N° 2004 / 20 / LGV PACA / 3

PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE
PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public,
- vu les décisions n° 2004/15/LGV PACA / 1 et n° 2004/16/LGV PACA / 2, décidant un débat public et désignant M. Philippe MARZOLF pour présider la commission particulière,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

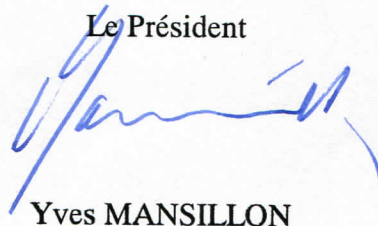
DÉCIDE :

Article unique :

Sont nommés membres de la commission particulière chargée d'animer le débat public sur le projet de Ligne à Grande Vitesse Provence - Alpes - Côte d'Azur :

- Mme Annie CANIS-MILETTO
- M. Olivier KLEIN
- M. Alain OHREL

Le Président



Yves MANSILLON